**ECOLE PRIVEE NOTRE DAME**

7, rue des Douves TIFFAUGES

Tél : 02-51-65-72-34

Mobile : 07-68-50-66-92

Infos et conseils pour une bonne année scolaire 2017/2018

**1) CALENDRIER ET HORAIRES**

Vous avez tous reçu le calendrier pour l'année scolaire 2017/2018 au mois de juillet. Attention, nous vous remettons le rectificatif pour le pont de l’Ascension. La sortie de fin d’année est conforme au calendrier national et est prévue le VENDREDI 6 JUILLET au soir.

**Quelques dates** :

Assemblée Générale de l'OGEC/APEL : vendredi 13 octobre 20h30

Loto : dimanche 12 novembre à 14h00 salle polyvalente

Portes Ouvertes : vendredi 26 janvier

Kermesse : dimanche 3 juin

Matinées travaux organisées par l’OGEC : samedi 7 juillet

**2) HORAIRES** Matin **: 8h45 - 12h Après-midi : 13h30 - 16h30**

***RAPPEL***: Par application du code de l’éducation, [**Article D321-12**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006527394)

***« L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant*** *l'entrée en classe ».* Le portail sera ouvert à **8h35** et à **13h20**. Merci à chacun de s’organiser en conséquence, le personnel de la cantine n’ayant en aucun cas à surveiller des élèves n’utilisant pas ce service.

Nous ouvrirons les portes ***10 minutes*** avant les rentrées du matin et de l'après-midi. **Les enfants ne doivent pas arriver avant**. En dehors de ces heures nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. **Les élèves seront accueillis directement dans les classes entre 8h35 et 8h45** pour favoriser un accueil individualisé et une installation plus sereine en classe.

Les retards perturbent le travail des autres élèves et se situent loin de l'apprentissage du savoir-vivre. Nous souhaitons que les horaires soient impérativement respectés, **y compris en maternelle**.

 Le soutien scolaire sera organisé sous forme d’Aide Pédagogique Complémentaire, le mardi et le jeudi de 16h45 à 17h30. Nous vous tiendrons au courant en temps voulu.

**3) ABSENCE DES ELEVES**

Rappel de la loi : **l’école est obligatoire** pour les enfants **de plus de 6 ans**.

Lorsque des absences sont prévues nous devons en être avisés. Cependant, essayez de les rendre exceptionnelles. Quant aux absences imprévues, veuillez nous **prévenir** avant 8h45 soit par téléphone, soit par un petit mot, soit par une tierce personne. Merci de *ne pas encombrer la boîte mail de l’école* par des messages d’absence. Elle est réservée à l’organisation de l’école et n’est souvent lue qu’en fin de journée. Nous vous remercions par ailleurs de justifier ces absences grâce aux billets d’absence qui vous ont été remis.

Evitez de déranger les enseignants lorsqu’ils sont de surveillance de classe, de cour ou de sortie. Une trace écrite est plus efficace.

**4) VETEMENTS**

Pour un bien-être quotidien de l'enfant, préférez des tenues simples et confortables aux habits parfois fantaisistes et peu pratiques**. De plus, lorsqu’arrivent les beaux jours, il serait préférable de réserver les tenues légères pour les loisirs ou la maison (bretelles fines, vêtements trop courts, tongs …)**. Pour les enfants de primaire, il est souhaitable qu'ils apportent une tenue adéquate les jours où sont programmées les séances de sport (ils peuvent bien sûr apporter leurs affaires dans un sac), ceci dans un souci d'hygiène et de vie en groupe. Il faudrait notamment prévoir une paire de chaussures de sport. Nous vous demandons aussi de **marquer les vêtements** de vos enfants.

**5) DEPLACEMENTS**

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, nous surveillons les sorties après les cours. Pour vous parents, il est important de bien respecter les règles de stationnement afin de donner priorité aux piétons :



***IL EST INTERDIT DE S’ARRETER DEVANT L’ECOLE***

*(des deux côtés de la rue)*

**Rappel du code de la route :** Une ligne jaune continue peinte sur le rebord du trottoir, vous indique que l'arrêt et le stationnement sont interdits à cet endroit.

Rappel : prévenez l'école en cas de changement d'accompagnateur ou de moyen de transport exceptionnel. Ne pas discuter avec les maîtresses lors de ce moment de vigilance active.

**6) FACTURATION**

* CONTRIBUTION SCOLAIRE :

La rétribution est de 23.30€ par mois par enfant sur 10 mois de la PS au CM2.

Assurance scolaire : 5.50€ pour l’année payée une fois en début d’année scolaire.

Le règlement se fait par prélèvement automatique.

**\***

Comme dans toutes les écoles catholiques de Vendée, il vous est demandé une rétribution mensuelle. La majeure partie de cette somme est reversée à la Direction Diocésaine de l’Enseignement Catholique de Vendée (DDEC), pour assurer le fonctionnement de l'enseignement privé (administration, comptabilité…), le reste pour les charges de fonctionnement de l’école.

Le règlement des factures se fait désormais par prélèvement automatique. Le premier prélèvement s’opérera le 10 Octobre. Les autres auront lieu tous les 10 du mois jusqu’au mois de juillet inclus. **La facture vous sera adressée par mail.**

\*ACTIVITES EXTERIEURES :

Pour les sorties scolaires, les projets pédagogiques, L’OGEC et l’APEL participent au financement. Une contribution pourra vous être demandée et sera reportée sur la facturation mensuelle. Votre contribution pourra apparaître sur les régulations de milieu ou de fin d’année scolaire et elle ne dépassera pas 15€ par enfant pour l’année.

Ces contributions ne doivent pas faire oublier que le bénévolat est l'une des spécificités de l'Enseignement Catholique. Merci d’avance à tous ceux qui apporteront leur service aux différents travaux ou manifestations.

 **\***ASSURANCE SCOLAIRE **ET** EXTRA SCOLAIRE :

**5.50 € par enfant**, et pour l’année scolaire

Elle comprend :

- **LA RESPONSABILITE CIVILE**

Qui couvre votre enfant pour *les dommages causés à autrui*, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

* + **L’INDIVIDUELLE ACCIDENT**

Qui garantit votre enfant pour les accidents dont *il peut être victime*. Elle **est obligatoire** pour toutes les activités scolaires hors de l’établissement, pour la pratique d’un sport…

* + **L’ATTESTATION D’ASSURANCE**

 Elle est à télécharger sur le site de St Christophe assurance. Démarche à faire par les parents.

 L’école a conclu un contrat groupé avec la ***Mutuelle Saint Christophe.*** Ce contrat qui s’applique à tous les élèves, permet

 d’obtenir une protection 365 jours sur 365 et 24h sur 24 (y compris pendant les vacances scolaires) pour un coût modique

 **de 5.50 € par élève.** A noter que ce contrat couvre aussi le rapatriement dans le cadre de voyages scolaires. vous n’avez donc

 pas de justificatif à fournir. **Le paiement sera porté sur la première facture du mois de septembre**.

Les élèves inscrits en cours d’année sont exonérés. Ils bénéficient automatiquement de l’assurance.

**\***PARTICIPATION FINANCIERE A LA PASTORALE :

La participation à la Pastorale est lissée sur toute l’année. Un éveil à la foi est proposé en maternelle et au CP, la catéchèse et la culture chrétienne en primaire, des temps forts pour la préparation aux sacrements …. La participation est de 8€ pour l’année, soit 0.80 ct par mois et par élève. Elle est comprise dans les 23.30€ de rétribution.

**\*** RESTAURANT SCOLAIRE

Pour l’inscription et la facturation des repas, veuillez prendre contact avec la mairie au 02 51 65 72 25.

- **4,56 € par repas régulier** (un élève demi-pensionnaire prend environ 138 repas dans l’année).

Le règlement vous sera donné par la mairie

* **5.14 € par repas occasionnel.**.

 Pour assurer ce temps d’interclasses, **la commune met à disposition Mme Viviane HERAULT et Mme Céline POUVREAU**. Ces deux personnes seront présentes de 11h45 à 13h20 tous les jours d'école et assureront la surveillance des enfants. Elles seront accompagnées d'une « mamie bénévole ».

* Merci de prévenir la mairie et l’école en cas d’absence.

**7) LES VERSEMENTS FACULTATIFS**

 \* A.P.E.L. : **15 € par famille** et par an (dans un seul établissement).

 + participation à l’A.P.E.L. de l’école (somme à décider par les parents).

 Donne droit à l’abonnement d’une revue éducative très bien renseignée et est symbole de soutien envers l’association qui œuvre pour le bien-être des enfants et des familles (projets spécifiques, décisions politiques).

**9) RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS**

Chaque enseignant vous communiquera sa date de réunion de classe.

Le dialogue entre parents et enseignants est toujours bénéfique. En cas de difficultés ou de renseignements, n'attendez pas pour nous contacter.

**10) PISCINE**

Le cycle de piscine aura lieu au 2ème trimestre et concernera les élèves de CP, CE1, CM1. Possibilité de passer l’agrément obligatoire pour les nouveaux parents accompagnateurs, *mardi 5 sept à 18h*  à la piscine de Mortagne.

**BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS**

**Florence BORDRON**